

Aide suite à un sinistre habitat

Laval Agglomération

Monsieur Baptiste BOUCAULT

Service Habitat

1 Place du Général Ferrié CS 60809

Tel : 02 43 49 85 94

baptiste.boucault@agglo-laval.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- D'apporter une première réponse sécurisante.
- D'intervenir directement pour assurer le relogement et permettre la mise en place des indispensables relais familiaux et sociaux.

TYPE D'AIDE

Prise en charge nuit d'hôtel (maximum 3 nuits).

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

PLUS, PLA1, PLS portés par un bailleur social.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Particuliers.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Nécessité de relogement.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Prise en charge le soir même de la nuit d'hôtel.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

DDCSPP, CCAS.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2022 et 2023 : 1 prise en charge par année

En 2021 : 1 prise en charge de relogement dans le cadre de 3 incendies

En 2020 : 1 prise en charge pour 3 personnes (220 €)

En 2019 : 1 prise en charge

OBSERVATIONS

Cette prise en compte de l'urgence, qualifiée par l'intervention des secours, n'intervient que lorsque la solidarité familiale, ou les assurances, ne peuvent jouer.